

Lier les allocations familiales aux revenus ? Le MR dit non

■ Le libéral Pierre-Yves Jeholet souhaite que son parti puisse prendre part au débat.

Le transfert des allocations familiales vers les Régions sera, en Wallonie, pleinement effectif le 31 décembre 2019. Le ministre en charge de cette compétence, le CDH, Maxime Prévot, s'est plusieurs fois exprimé sur les améliorations qu'il souhaite apporter au système actuel.

Le groupe MR, dans l'opposition, par la voix de son chef de groupe, Pierre-Yves Jeholet, entend bien ne pas rester sur le bord de la route dans ce débat. C'est pourquoi, dès lundi, il déposera trois propositions de résolutions abordant cette question des allocations familiales: *"Le 31 décembre 2019, ça paraît loin mais c'est demain en fait et je ne veux pas que l'on découvre tardivement que les services wallons ne sont pas prêts. Nous pourrions déposer des propositions de décret mais la majorité les mettrait de côté, prétextant des raisons techniques. Nous voulons un débat. Nous ne serons pas d'accord sur tout, mais nous pensons qu'il est important de s'entendre sur les grands principes. La politique de la famille est très importante pour le MR"*, argumente M. Jeholet.

Trois grands principes seront ainsi défendus par les libéraux, si la majorité consent à organiser un débat sur cette question.

1 Le caractère universel des allocations familiales. Pierre-Yves Jeholet craint que la majorité PS-CDH ne lie les futures allocations familiales aux revenus. *"Nous voulons préserver le caractère universel du système. Un enfant est égal à un enfant. J'ai des craintes sur le fait que le gouvernement wallon revienne sur ce principe. Ils l'ont fait pour d'autres types d'aides."*

2 Les orphelins sociaux. *"Les orphelins dits classiques perçoivent une allocation spécifique tandis que les enfants que nous appelons orphelins sociaux, dont l'un des parents n'assume pas son rôle de garde ou le versement d'une pension alimentaire, ne bénéficient pas du même montant que les orphelins classiques. Nous souhaitons l'harmonisation"*, explique Pierre-Yves Jeholet, qui a constaté une ouverture en la matière dans le chef du ministre Prévot.

3 L'absentéisme scolaire. C'est sans doute l'aspect de la proposition MR le plus polémique et le plus idéologiquement marqué. Le chef de groupe l'avait d'ailleurs déjà annoncé lors de sa rentrée du mois de janvier dernier. Il est donc allé jusqu'au bout. Il souhaite supprimer ou suspendre les allocations familiales pour les enfants qui pratiqueraient un peu trop assidûment l'absentéisme scolaire: *"Je crois qu'il y a aussi au CDH quelques ouvertures en la matière. Par le passé, Catherine Fonck avait émis la même idée."*

S. Ta.

916 333

ENFANTS

C'est le nombre d'enfants qui bénéficient actuellement d'allocations familiales en Wallonie.